



**Délibération n° CS202104\_01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU SIAJOR**  
**(Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes)**

*L'an deux mille vingt-et-un*

*le mercredi 21 avril* à 18 heures 30,

Le Comité Syndical du SIAJOR (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale à l'Ouest de Rennes), légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

**Membres présents :** Mme Stéphanie DUMAND, Mme Valérie BERREE, Mme Liliane GRASLAND, Mme Pascale LE MASSON, Mme Valérie ROCHEFORT, Mme Sylvie GARDANS, M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU.

**Membres excusés/pouvoir :**

Mme Christine YVET donne pouvoir à Alain PITON.

Mme Christelle ROSE-AUBREE. Mme Isabelle MENEZO. M. Paul LE MEUT.

Nombre de membres :

Date de convocation : 15/04/2021

- En exercice : 14
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 1
- Votants : 11

**Objet : FINANCES – Autorisation de demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (budget SIAJOR)**

Afin de financer l'opération d'accessibilité de la Résidence Le Pont aux Moines à Saint Gilles, le SIAJOR est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé d'une ligne du prêt pour un montant total de 250 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

|  |  |
|--|--|
| <b>-Ligne du Prêt :</b>                        | PHARE  |
| <b>Montant :</b>                               | 250 000 euros  |
| <b>- Durée de la phase de préfinancement :</b> | de 3 à 12 mois   |
| <b>- Durée de la phase d'amortissement :</b>   | 20 ans   |
| <b>Périodicité des échéances :</b>             | Annuelle   |
| <b>Taux d'intérêt annuel fixe :</b>            | <b>0,68 % (barème d'avril valable pour un contrat émis et revenu signé avant le 30/04/2021)</b><br>Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de <b>1,68 %</b> et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt. |
| <b>Typologie Gissler :</b>                     | <b>1A</b>  |
| <b>Profil d'amortissement :</b>                | <b>Echéance prioritaire (intérêts différés) :</b> si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.  |



Envoyé en préfecture le 23/04/2021  
Reçu en préfecture le 23/04/2021  
Affiché le  
ID : 035-263501835-20210421-D\_CS202104\_01-DE

## Délibération n° CS202104\_01

**Objet : FINANCES – Autorisation de demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (budget SIASOR) - suite**

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président du SIASOR à :

- signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.
- et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent (précision permettant au signataire de se dispenser d'une nouvelle délibération de l'assemblée délibérante pour signer les avenants y compris de réaménagement).

**Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE  
Transmise en Préfecture le  
Publiée ou notifiée le

**23 AVR. 2021**